



FEUILLE DE ROUTE NUMERIQUE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES DE LA THIÉRACHE

Rappel du contexte

Face à l'évolution croissante des technologies de l'information et de la communication, les services publics se diversifient afin de pouvoir répondre à la transformation des besoins locaux. La Communauté de Communes des Portes de la Thiérache souhaite s'adapter à cette transformation des activités sociales, professionnelles ou administratives qui ne cessent d'évoluer sur son territoire.

La disparité des compétences et ressources matérielles face aux outils numériques peut constituer une fracture entre les publics. Ce phénomène conduit à une sensation d'abandon au sein des territoires ruraux, notamment par le biais de la distension du lien physique entre les habitants et les services administratifs. Cette situation se manifeste au sein de la Communauté de Communes Portes de la Thiérache, où l'absence de pôle urbain majeur et la faiblesse des moyens de transports collectifs intensifient le phénomène de désertification économique, sociale et médicale.

Les transformations numériques et les fractures qui en naissent impactent également l'économie du territoire : les entreprises locales de type TPE-PME rencontrent des difficultés aussi bien pour moderniser leurs équipements que pour réaliser des actes administratifs ou encore pour s'adapter aux évolutions de la législation (notamment en matière de gestion des données). Le recrutement peut lui-même devenir complexe du fait de l'illectronisme.

Conscient de ces évolutions numériques, le Conseil régional des Hauts-de-France s'est doté le 24 novembre 2016 d'une feuille de route numérique comportant quatre axes d'intervention. Le deuxième axe, faisant référence au développement numérique des usages et de l'innovation numérique et sociale, comprend lui-même un sous-axe destiné à l'élaboration d'un réseau de « Tiers lieux du Numérique ».

Objectifs du territoire en matière de numérique

- Rendre accessible à tous le très haut débit par le biais du déploiement de la fibre optique
- Lutter contre l'illectronisme et réduire la fracture numérique matérielle et humaine, accompagner les usagers dans le cadre de leurs démarches numériques, notamment grâce au déploiement d'un service public itinérant.
- Rendre le territoire attractif par le biais de mesures d'accompagnement au numérique à destination des professionnels et des travailleurs.

Axe I : Déploiement du Très Haut Débit sur tout le territoire

Dans l'Aisne, l'USEDA en étroite partenariat avec le Conseil départemental et grâce au soutien de l'État, de l'Europe, du Département et des communautés de communes, développe un programme d'équipement dans les zones rurales démunies d'Internet à très haut débit.

Le projet Très Haut Débit est porté par l'USEDA (Union des Secteurs d'Energie du Département de l'Aisne), il vise à renforcer durablement l'attractivité et le dynamisme de l'Aisne par une infrastructure pérenne et évolutive. Cette mission a été confiée à Aisne THD, société dédiée, en charge d'exécuter la politique publique d'aménagement du territoire en Très Haut Débit au travers d'une Délégation de Service Public (DSP). Cet aménagement Très Haut Débit concerne l'ensemble du territoire axonais, soit 160 000 prises d'ici 2020 et 200 000 prises d'ici 2022 sur 757 communes.

Pour pallier la longueur des travaux, des aménagements sont réalisés pour « doper » la montée en débit Internet sur certaines communes. Cette montée en débit est un moyen d'améliorer les possibilités offertes par le réseau cuivre actuel et d'offrir de meilleurs débits Internet (ADSL). C'est une solution intermédiaire mise en œuvre par l'USEDA en attendant l'arrivée de la fibre optique. C'est le cas depuis fin 2018 sur les communes de Dohis, Archon, Cuiry-les-Iviers, Grandrieux, Résigny, Clermont-les-Fermes, La-Ville-aux-Bois-lès-Dizy et Parfondeval.

L'équipement en fibre devait être achevé pour l'ensemble du territoire pour 2023. Par convention avec l'USEDA, l'investissement pour le déploiement de la montée en débit et de la fibre est pris en charge financièrement par les communes et la communauté de communes (50% chacun), et représente un coût d'environ 1,5 millions d'euros sur fonds propres (échelonné jusqu'en 2043).

Axe II : La médiation numérique pour tous

Un réseau de Tiers-Lieux destiné au grand public, succédant aux salles Picardie en Ligne, est mis en place. La principale vocation de ces lieux sera de réduire la fracture numérique et de rendre le public autonome quant aux démarches dématérialisées (e-administratives) et aux besoins du quotidien en matière de numérique. Plus précisément, les usagers trouveront dans ces lieux-: un accompagnement dans les usages du numérique pour l'e-administration, des ateliers pour débutants ou experts sur diverses thématiques, la mise à disposition de matériel informatique pour un usage personnel (ordinateurs, imprimante, scanner). Ces Tiers-lieux sont situés sur les 4 bourgs centres du territoire afin de les rendre accessibles à un maximum de personnes (Rozoy-sur-Serre, Montcornet, Dizy-le-Gros et Brunehamel). Situés à proximité des écoles, ils permettent également un travail en commun avec les enfants en situation scolaire ou périscolaire. Ces lieux alterneront entre ateliers collectifs et accès libre avec accompagnement individualisé des personnes. Ces salles seront opérationnelles en septembre 2019.

En parallèle de ce dispositif et pour aller au plus près de la population, notamment les plus fragiles socialement, un service public itinérant (SPI) sera mis en place fin 2019 à titre expérimental. Deux agents circuleront dans toutes les communes à bord d'un véhicule type camping-car équipé (ordinateur, accès internet...), ils accueilleront les usagers individuellement pour une prise en charge directe de leurs demandes (CAF, Pole Emploi, Caisses de retraite...), dans des conditions permettant une confidentialité des démarches. Ce service sera beaucoup plus poussé en terme d'accompagnement social. Ce véhicule passera au moins une fois par mois dans chaque commune (sauf Rozoy et Montcornet en étude) selon un planning bien précis. Des

partenariats sont à créer avec les différents organismes sociaux. Cette expérimentation durera 2 à 3 ans, l'objectif étant de pérenniser ce service s'il fonctionne et trouve son public.

La coexistence de ces deux dispositifs assurera donc une complémentarité parfaite des services proposés aux habitants, le Tiers lieu destiné à la médiation numérique étant davantage tourné vers le collectif et l'apprentissage de l'usage du numérique, tandis que le SPI est plus dans l'accompagnement de la personne dans ses démarches personnelles (« faire à la place de la personne »). Une fois plus autonome, les personnes accompagnées par le SPI pourront rejoindre les Tiers lieux de médiation numérique.

Axe III : Le numérique au service des professionnels

Au vu du constat, l'objectif de la CCPT est de créer un lieu dédié à l'usage du numérique, pour les professionnels, en visant 2 cibles :

- × Les entreprises en tant que telles, en leur proposant des lieux adaptés et équipés, pour développer leurs activités,
- × Les salariés d'entreprises potentiellement extérieures, via le télétravail,

Ce tiers lieu s'adresserait donc à un large public : les clubs d'entrepreneurs, les travailleurs indépendants, les artisans, les entreprises de type TPE/PME, les salariés télétravailleurs, les associations et éventuellement les professionnels de santé.

Les services proposés par ce tiers lieu seraient les suivants :

- de la médiation numérique à des fins professionnelles qui serait réalisée à destination d'artisans souhaitant transformer numériquement leur activité,
- des animations, ateliers, formations portant sur diverses thématiques notamment :
 - la transformation numérique des TPE/PME,
 - la recherche d'emploi et la mobilité professionnelle,
 - la transformation numérique de l'artisanat ou du petit commerce local,
 - la transformation numérique pour l'agriculture et l'élevage,
 - le numérique pour le développement touristique,
 - l'insertion professionnelle des jeunes habitants.

Cet axe serait accompagné par la Maison des Entreprises et par les chambres consulaires, partenaires techniques de l'action.

- l'accès à un espace de travail partagé (co-working) comprenant notamment :
 - la location de postes de travail,
 - une ou plusieurs salles de réunion d'une capacité d'une dizaine de personnes
- un espace de détente convivial, tant pour les télétravailleurs que pour les entreprises,
- un espace de télétravail garantissant notamment :
 - un accès à des postes de travail conformes au droit du travail,
 - des dispositifs d'accompagnement juridique, social ou organisationnel pour les entreprises employeuses, ainsi qu'une sensibilisation des employeurs et la formation des télétravailleurs.

Le territoire des Portes de la Thiérache étant très éloigné des principaux pôles d'activités (Reims, Laon, Charleville), cet espace permettra de réduire les déplacements pendulaires des habitants, améliorer leur qualité de vie en réduisant ces déplacements et favoriser l'accueil d'une nouvelle population active.

Ce nouveau Tiers-Lieu sera, en principe, mis en place sur la commune de Rozoy-sur-Serre au sein de la zone d'activités de la Praille. Les locaux nécessitent auparavant une importante rénovation énergétique (printemps

2020) et ré-agencement et équipements des espaces (fin 2020), pour une ouverture aux professionnels fin 2020/début 2021.